

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

Séance du Mercredi 18 Avril 2018

Date de la convocation : 12 Avril 2018

Date d'affichage du P.V. : 20 Avril 2018

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de votants : 10 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELLOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absents excusés : Mme DAIRE Lysiane (donne pouvoir à Mme MATHON Christine).

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Approbation des comptes de gestion : Commune et Assainissement
 - ➔ Examen et vote du compte administratif 2017 : Commune et Assainissement
 - ➔ Affectation du résultat
 - ➔ Fixation et vote des taux d'imposition 2018
 - ➔ Fixation des tarifs festivités
 - ➔ Attribution d'une subvention aux collégiens d'Oresmaux participant à un séjour scolaire
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 21 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

I- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 31/12/2016	+ 389 136.75	- 115 576.62
Affectation 2017	- 202 876.62	
Dépenses 2017	- 321 406.33	- 141 903.57
Recettes 2017	+ 411 412.80	+ 333 926.97
Résultat 2017	= 90 006.47	= 192 023.40
Résultats cumulés au 31/12/2017	+ 276 266.60	+ 76 446.78

Soit un excédent de 352 713.38 €

Madame le maire quitte la séance afin de laisser les membres du Conseil Municipal délibérer en toute quiétude.

Madame Christine MATHON, première adjointe, prend la parole afin de faire procéder au vote du compte administratif 2017.

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

- approbation du compte administratif 2017, à l'unanimité des membres présents pour le budget principal de la commune.

Madame le maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultat 31/12/2016	+ 34 262.19	- 33 946.39
Affectation 2017	- 33 946.39	
Dépenses 2017	- 57 844.13	41 074.93
Recettes 2017	+ 73 870.37	55 358.61
Résultat 2017	= 16 026.24	14 283.68
Résultats cumulés au 31/12/2017	+ 16 342.04	- 19 662.71

Soit un déficit de 3 320.67 €

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

- approbation du compte administratif 2017, à l'unanimité pour le budget annexe assainissement

Madame le maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

III- AFFECTATION DU RÉSULTAT ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la S.F	Résultat de l'exercice 2017	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST.	- 33 946.39 €		14 283.68 €			- 19 662.71 €
EXPLOIT.	34 262.19 €	33 946.39 €	16 026.24 €	- €	- €	16 342.04 €
				- €		

- considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31-12-2017	16 342.04 €
Affectation obligatoire :	
→ à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte R 1068)	16 342.04 €
Solde disponible affecté comme suit :	0.00 €
→ affectation à l'excédent reporté d'exploitation (R 002)	

IV- FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2017 pour l'année 2018 à savoir :

	Taux pour 2017-2018
Taux de taxe d'habitation	12.70 %
Taux de taxe sur le foncier bâti	12.27 %
Taux de taxe sur le foncier non-bâti	21.24 %
Taux de cotisation foncière des entreprises (le cas échéant)	10.35 %

Le produit fiscal 2018 attendu est de 184 638 €

V- FIXATION DES TARIFS FESTIVITÉS

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer, le prix du carton pour le loto, le droit de place pour la réderie, le prix du repas pour la fête locale, le tarif des boissons ainsi que la participation forains valable pour toutes les manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants :

MANIFESTATIONS	TARIFS
LOTO COMMUNAL	1,50 € le carton 7,50 € les 6 cartons 15,00€ les 13 cartons 1,00 € le croque-monsieur 0.50 € la crêpe 2,00 € le sandwich
REDERIE	3,00 € les 5 mètres 10,00 € pour une place dans la salle des fêtes
REPAS FÊTE LOCALE	Enfant : 10,00 € Adulte : 20,00€

BOISSONS	TARIFS
Jus de Fruits – Coca-Cola – Orangina – Perrier – Bière (cannette)	1,50 €
Bouteille d'eau minérale	1,00 €
Café	0,50 €
Bouteille : kir – vin blanc – vin rouge – rosé - cidre	6,00 €
Verre : kir - vin blanc – vin rouge – rosé - cidre	1,00 €
Bière Pression	2,00 €
Mousseux	8,00 €
Champagne	18,00 €

FEU DE LA SAINT JEAN :

Après discussion, les membres du conseil décident de reconduire à l'identique, et de garder les mêmes tarifs pour le repas à savoir :

- 6,00 € le plateau
- 4,00 € le sandwich américain ou la barquette
- 1,50 € la tartelette

FEUX D'ARTIFICES :

13-14 Juillet : Le feu d'artifice restera dans les mêmes prix que l'année précédente.

11 Novembre : Pour fêter le centenaire de la guerre 1914-1918, Madame le Maire propose de tirer un feu d'artifice aux couleurs de la France. Après discussions, le conseil municipal vote contre à la majorité. (9 voix contre et 1 abstention)

BONS D'ACHAT :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que chaque année la commune distribue des bons d'achat :

- à Noël pour les enfants des employés communaux de 11 à 16ans (bon de 20 €)
- au 14 juillet pour les enfants partant en 6^{ème} (bon de 20 €) et les collégiens ayant reçu leur brevet des collèges avec « Mention Bien », (bon d'achat de 15 €) ou Très Bien (bon d'achat de 20 €).
- de 20 euros aux gagnants des maisons fleuries.

PARTICIPATION FORAINS :

Madame le Maire informe les conseillers que M. et Mme BOULANGER, forains présents lors de la foire au boudin, sont en retraite, et qu'ils proposent que leur successeur continue d'animer le dernier week-end d'Octobre. Le conseil municipal approuve à la majorité (6 pour et 4 abstentions). La manifestation de la fête locale reste inchangée.

Madame le Maire dresse donc un tableau récapitulant les diverses demandes, à savoir :

	FORAINS	MANÈGES	PARTICIPATIONS
Fête locale	* RICHARD Alexandre	Manège enfantin	300 € prestation + 150 € de tickets pour les enfants = 450 €
Foire au boudin	* TAUPIN Willy	Manège enfantin- pêche aux canards - trampoline – tir à la carabine	300 € prestation + 150 € de tickets pour les enfants = 450 €

VI- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COLLÉGIENS D'ORESMAUX PARTICIPANT À UN SÉJOUR SCOLAIRE

Madame le Maire informe les membres du conseil que cette année le collège d'Ailly sur Noye n'organise plus de séjour au ski. Il est remplacé par un séjour en Auvergne, en Espagne et un en Cologne en Mai et Juin.

Après discussion, le conseil municipal décide à la majorité (6 contre et 2 abstentions) de ne pas subventionner ce voyage.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Madame le Maire propose d'inscrire au budget :

- Les travaux d'amélioration énergétique de la mairie
- L'effacement des réseaux dans la continuité de la Rue du Moulin La procédure de reprise des concessions dans le cimetière communal
- Les travaux pour l'église (électro-aimant)

◆ AIRE DE JEUX DERRIÈRE L'ÉGLISE :

Madame le Maire informe les conseillers que la table de ping-pong a été dégradée pendant le week-end de Pâques.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie et le dossier a été envoyé aux Assurances Mutuelles de Picardie.

◆ TRAVAUX D'ENDUIT :

Madame le Maire annonce aux membres du conseil que des travaux de rénovation de voirie par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest sont entrepris sur la route d'Essertaux.

◆ POINTS DE COLLECTE TRINOVAL :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil que 4 nouveaux points de collecte papier et cartonnets vont être installés dans la commune.

◆ FÊTE LOCALE :

Un spectacle de ZUMBA animera la fête locale le Dimanche de 16h30 à 17h.

La séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.